

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS DE VENTE

Ces conditions générales s'appliquent de plein droit et sans restriction aux relations entre le Théâtre du Jura et tout tiers. Elles concernent l'acquisition, l'utilisation et le remboursement éventuel des billets pour les spectacles présentés au Théâtre du Jura ou chez nos partenaires, ainsi que le traitement et l'utilisation des données personnelles des clients. Ces conditions générales peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La confirmation de la réservation par le client et le règlement des places implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

MODALITÉS

Le système de billetterie du Théâtre du Jura (SecuTix) vous permet de choisir, d'acheter et d'imprimer vos places en temps réel.

Le paiement s'effectue par carte bancaire en francs suisses, par transaction sécurisée. Votre commande, une fois payée, est alors ferme et définitive. Vous pourrez imprimer vos billets en tout temps depuis votre compte personnel en ligne.

L'achat d'une adhésion (La demi-portion) ou d'un abonnement (La Tournée générale, La St-Martin, La Curieuse, Le Régio ou Le Démon de Midi) est indispensable pour acquérir des places au tarif correspondant. Le numéro d'abonné est activé pour l'achat de billets dès validation du paiement de l'abonnement.

ACHAT DE BILLETS

La vente des billets à l'unité est ouverte à partir du 17 août 2021. Le prix des billets est indiqué en francs suisse (CHF), toutes taxes comprises. Les billets peuvent être achetés :

- Sur www-theatre-du-jura.ch/billetterie
- A l'accueil de la billetterie du Théâtre du Jura :
 - Dès le 17.08.2021 : du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h
 - Dès le 01.10.2021 : du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Pour bénéficier d'un tarif réduit, il est indispensable de présenter une pièce de légitimation valable ou un document justifiant l'accès au tarif réduit. En cas de non-présentation d'un justificatif valable, le spectateur devra s'acquitter de la différence avec le plein tarif.

VALIDITÉ DU BILLET

Chaque billet, qu'il soit sous forme électronique (e-ticket pdf), mobile ticket, ou papier, est doté d'un QR Code et donne accès à une seule personne au spectacle et à la date indiquée. Le billet est contrôlé à l'entrée de la salle et seule la première personne à présenter ce billet est admise à entrer. Toute autre copie de billet sera refusée.

ABONNEMENTS

La vente des abonnements ainsi que leurs billets est ouverte à partir du 8 juin 2021.

- Sur www-theatre-du-jura.ch/billetterie
- Dans l'un des points de vente officiel
Jusqu'au 17.08.21 à l'Office du Tourisme de Delémont : du mardi au vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h (*fermeture estivale du 12 au 25 juillet 2021*)
Dès le 17.08.21 au guichet du Théâtre du Jura : du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h
Dès le 01.10.21 au guichet du Théâtre du Jura : du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (*fermeture 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022*)

A l'exception de la Tournée Générale, les abonnements sont personnels et ne sont pas transmissibles. La carte d'abonnement doit être présentée systématiquement à l'entrée de la salle avec le billet correspondant. Aucun rabais supplémentaire couplé avec une autre offre n'est possible.

L'abonnement et/ou adhésion donne droit à un seul billet par production au tarif réduit correspondant, dans la limite des places disponibles au moment de la réservation du billet. L'accès à chaque spectacle n'est donc garanti que dans la limite des places disponibles.

En cas d'impossibilité pour l'abonné d'assister au spectacle pour lequel il a réservé une place, il est fortement souhaitable que la billetterie du Théâtre du Jura en soit informée afin de pouvoir libérer la place inoccupée.

TARIFS RÉDUITS

AVS / AI / Chômeurs

Etudiants/Apprentis (présenter une pièce justificative avec le billet à l'entrée de la salle)

Enfants (- de 16 ans)

PMR (entrée gratuite pour l'accompagnant)

AG Culturel : Les titulaires d'un AG culturel peuvent accéder gratuitement aux spectacles programmés, dans la limite des places disponibles au moment de la commande.

Carte Culture Caritas : Offre des prix préférentiels à toutes les personnes au budget serré. (www.carteculture.ch)

Carte Club BCJ : Les billets à l'unité sont vendus dans les succursales de la Banque Cantonale du Jura. La carte Club BCJ donne droit à 20% de rabais à l'achat de billets de la saison à tarif plein (à l'exception de « Emmenez-moi »).

RETARD ET EMPÊCHEMENT

Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur le billet. En cas de retard, les places achetées ne sont plus garanties. En règle générale, les billets ne sont ni repris ni remboursés. Ils peuvent être échangés pour une autre représentation avec des frais de CHF 5.-, ceci au plus tard 48 heures avant le début du spectacle.

ANNULATION – MODIFICATION – ECHANGE - RECLAMATIONS

Seule une annulation du spectacle donne droit à un remboursement, si la date ne peut être reportée.

Nous n'acceptons aucune annulation après paiement des places par le client.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié du spectacle les billets ne sont ni échangés, ni remboursés.

L'acheteur doit au moment de la remise du billet, vérifier le nom, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne seront pas remboursés. Si la date du spectacle est modifiée, les billets seront remboursés ou échangés pour la nouvelle date prévue par le Théâtre du Jura.

Nous nous réservons le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure nous y contraignaient tels que intempéries, grèves, incendie, dégât d'eau, maladie d'un interprète, etc. Dans une telle hypothèse nous nous efforcerions de proposer une date de représentation alternative.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, veuillez vous référer aux informations Coronavirus.

MOBILITÉ RÉDUITE

L'accès à la Grande salle du Théâtre (entrée par l'étage supérieur) est adapté aux personnes à mobilité réduite.

DOMMAGES – LITIGES

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence.

INTERDICTION D'ENREGISTREMENT

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer le spectacle. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la représentation.

PROTECTION DES DONNÉES

Le Théâtre du Jura s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données.

CORONAVIRUS

Il convient de prendre en considération la possibilité que certains spectacles ne puissent avoir lieu.

Afin que vous puissiez prendre vos abonnements en toute tranquillité, jusqu'à la fin de la pandémie, le Théâtre du Jura acceptera exceptionnellement et sans frais l'échange de billets avec un autre spectacle, en cas d'annulation pour cause COVID.

Selon le type d'abonnement, une mise à disposition sur son compte personnel d'un crédit au prorata du nombre de représentations annulées sera effectuée.

Le Théâtre du Jura, Delémont, mai 2021